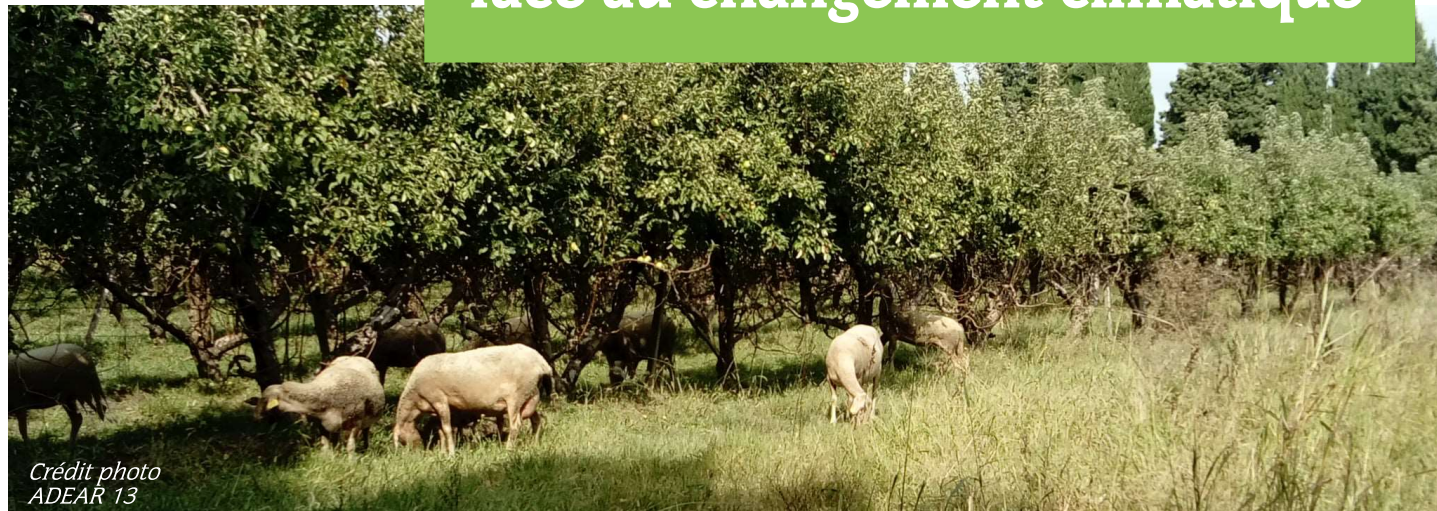


Mettre en place un pré-verger pour augmenter sa résilience face au changement climatique



*Crédit photo
ADEAR 13*

A conditions pédoclimatiques identiques, le pré-verger a une meilleure efficacité agronomique qu'un système classique agricole.

I. Qu'est-ce que le pré-verger ?

Le pré-verger est une prairie permanente, fauchée ou pâturée, plantée d'arbres fruitiers de haute tige (le tronc atteint au moins 1,60 m) mais où la production d'herbe est dominante. La densité des arbres doit être inférieure à 100 arbres/ha. Traditionnellement, on trouve des pré-vergers de pommiers, poiriers, mais aussi mirabelliers, cerisiers. Le système devient intéressant lorsque les animaux peuvent valoriser l'herbe mais aussi les fruits tombés et les drêches issus de la transformation (cidre, jus...).

II. Pourquoi mettre en place un pré-verger ?

Bien qu'il ait été démontré que d'une part, le pré-verger a une production fourragère moyenne d'environ 75% à 85% de la productivité d'une prairie sans arbre, et que d'autre part, sa production fruitière moyenne représente 25 à 30% de celle d'un verger cidricole basse-tige, son rendement total supérieur ou égal à celui d'une prairie ou à celui d'un verger. De plus, le pré-verger fournit également des co-produits agricoles (miel, bois). Ainsi l'optimisation des ressources disponibles et la complémentarité entre les différentes productions rend le système pré-verger intéressant à tout point de vue.

On peut recenser divers avantages :

- * **Économe en énergie** : peu d'intervention mécanique hormis lors de la récolte et de fauchage, absence d'irrigation, absence d'intrants chimiques (traitements phytosanitaire, fertilisation minérale). L'apport organique par les déjections animales permet une fertilisation biologique de la culture.
- * **Économe en eau** : peu de besoin en irrigation, car les arbres fruitiers de haute tige sont enracinés très profond. Il permet donc une meilleure adaptation à la sécheresse
- * **Économe en intrants** : La présence du troupeau permet une fertilisation organique de la prairie et des arbres, via les déjections.
- * **Meilleure gestion des maladies et ravageurs** : les petits fruits malades (carpocapse, etc.) tombent prématurément au sol et sont éliminés par le cheptel, ce qui diminue fortement la pullulation des ravageurs. Les auxiliaires (oiseaux insectivores, chauves-souris, etc.) complète la protection biologique.
- * **Sécurisation de l'exploitation** par la diversification des ateliers
- * **Des intérêts pour les animaux** : meilleure protection contre les excès climatiques (en été comme en hiver), animaux plus calmes et plus résistants aux maladies, suppléments en compléments alimentaires grâce aux fruits et au feuillage des arbres qui permettent une baisse de l'indice de consommation, qualité gustative de la viande...

III. Quelle gestion du pré-verger ?

Bien qu'avantageux sur pleins de points, le pré-verger nécessite une gestion méticuleuse pour trouver un équilibre entre l'animal et le fruitier.

La spécificité du pré-verger est que le producteur cherche à tirer le meilleur parti de la production conjointe de fourrage et de fruits, ce qui nécessite d'adapter la conduite du cheptel : nature des animaux, chargement, durée et fréquence de pâturage...

* Protéger les arbres

La protection doit rester en place jusqu'à ce que l'arbre soit capable de résister au bétail, soit environ 20 ans pour le poirier et le pommier. La protection du jeune arbre planté est indispensable pour éviter l'abroustissement des jeunes arbres (bourgeons, écorces) par le cheptel. Pieux, hursus ou corset : les systèmes de protection fréquemment employés sont divers selon l'animal (ovins, jeunes bovins, vaches...). Mise en œuvre avec soin, il ne dédouane pas d'une surveillance régulière. Aucune solution n'est en effet infaillible.

* Une bonne combinaison arbre – animal

Le pâturage en pré-verger nécessite avant tout de bien penser à la compatibilité de l'association entre l'animal et l'espèce fruitière, en fonction de l'âge des arbres et de la densité de plantation.

	Bovins adulte	Jeunes bovins	Ovins	Équins	Caprins	Volailles
Pommier	Verger adulte	Oui	Oui	Non	À éviter	Oui
Poirier	Verger adulte	Oui	Oui	Verger adulte	À éviter	Oui
Prunier	Non	À éviter	Oui	Non	Non	Oui
Cerisier	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui

* Gérer le pâturage

Le pâturage dans le pré-verger ne diffère guère de celle d'une prairie non plantée. La période de pâturage est identique : elle se déroule généralement sur 7 à 9 mois selon les régions. Toutefois, les arbres obligent à interrompre le pâturage 2 à 3 semaines avant la récolte des fruits.

En pré-verger, il importe de trouver un équilibre entre le nombre d'arbres et le nombre d'animaux, car plus il y a d'animaux plus la pression sur le sol, le tronc et les branches basses est susceptible d'être forte sous un arbre. Certains producteurs limitent fortement le chargement afin d'éviter ces dégâts.

Il est recommandé de diviser le pré-verger en sous-unités de pâturage de moins de 1ha pour faciliter la gestion du chargement.

* Points de vigilance pour la gestion du pâturage

- La surveillance régulière et constante de la pression exercée sur le sol par les animaux est impérative. Le bétail peut en effet causer un tassement excessif du sol, en particulier à l'aplomb des arbres puisqu'il y trouve une protection vis-à-vis du soleil, du vent et de la pluie. Ce piétinement localisé conduit inévitablement au dépérissement rapide des arbres, même des plus vigoureux. Les arbres fruitiers y sont très sensibles, et en particulier les pommiers, pruniers et cerisiers.

- Pour la qualité sanitaire des fruits et leur bonne conservation, ceux tombés au sol ne doivent pas être souillés par les déjections animales. Il faut donc penser à un retrait précoce des animaux avant récolte.

- Par ailleurs, les arbres hauts nécessitent de la manutention plus chronophage, à la récolte comme pour leur protection.

Sources : <https://osez-agroecologie.org/gerer-le-paturage-dans-le-pre-verger>

Avec le soutien de :



Association Girondine pour l'Agriculture Paysanne :

8 rue de la course 33 000 Bordeaux – Tel : 05 56 52 26 79 – Email : contact@agap33.org. Site web : www.agap33.org